

Alerte arnaques amélioration ou rénovation de l'habitat Panneaux solaires / pompes à chaleur / ballons thermodynamiques

Le service concurrence, consommation et répression des fraudes de la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Manche vous informe :

Des entreprises peu scrupuleuses démarchent les personnes déjà abusées lors d'un précédent démarchage, ayant abouti à l'installation défectueuse ou non rentable de panneaux solaires et la signature d'un contrat de crédit sur plusieurs années.

Ces démarchages donnent lieu à diverses pratiques :

Démarchage pour le « rachat de crédit » :

Les démarcheurs proposent de faire racheter le crédit à un meilleur taux. Ils montent ensuite un dossier de financement entre un organisme financier et le client en lui indiquant qu'il recevra les fonds sur son compte bancaire pour payer l'ancien crédit. Les démarcheurs demandent dans un second temps de faire virer la somme sur un compte bancaire prétendument ouvert au compte du client et destiné à solder tous les crédits en cours. Puis ils disparaissent avec l'argent.

Démarchage pour l'exercice d'un recours :

De prétendues associations se déplacent aux domiciles de propriétaires d'installations photovoltaïques et proposent d'organiser un recours contre les entreprises responsables des installations et du crédit. Ces associations facturent ce prétendu service plusieurs milliers d'euros pour une simple médiation amiable (au lieu de quelques dizaines d'euro d'adhésion pour une association de consommateurs), qui sera très probablement refusée par l'organisme financier. Elles réclament beaucoup plus pour une action en justice.

En cas de nécessité, si vous étiez victime ou constatiez ce type d'arnaque, veuillez prendre contact directement avec la Direction Départementale de la Protection des Populations géographiquement compétente du département où siège l'organisme de crédit ou la prétendue association de consommateurs :

Consultez l'annuaire sur le lien suivant :

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/coordonnees-des-DDPP-et-DDCSPP>

Ou adressez-vous à une association de consommateurs locale

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Associations-de-consommateurs-de-la-Manche-50>

Il existe également une association spécialisée : Association des Victimes du Photovoltaïque, 4 bis rue des Anglais 91300 Massy.